



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Géolocalisation des appels vers les numéros d'urgence en France

Question écrite n° 26994

Texte de la question

M. Christophe Naegelen appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la mise en place d'un système de géolocalisation des appels vers les numéros d'urgence en France. Les appels aux urgences ne sont pas toujours géolocalisés avec une grande précision car les antennes relais ne le permettent pas. Avec le dispositif actuel, le périmètre pour localiser un appel est en moyenne de deux kilomètres. Plus il y a d'antennes relais dans le secteur, plus fine est la zone de recherche : 500 mètres dans les centres urbains, une vingtaine de kilomètres dans les zones éloignées. Pourtant il existe une technologie beaucoup plus fiable. L'*Advanced mobile location* (AML), créée en 2014, permet de géolocaliser automatiquement une personne qui appelle les secours. Cette fonction intégrée dans les téléphones Android et Apple opère sans internet. L'utilisateur n'a rien à faire après son appel aux secours. Une fois la localisation établie, un SMS est envoyé au service d'urgences avec la position à une vingtaine de mètres près. L'AML est activée dans une quinzaine de pays dont 10 de l'Union européenne, parmi lesquels l'Autriche, la Belgique, et l'Irlande. Non seulement ce système de géolocalisation permettrait de sauver de nombreuses personnes qui font appel aux numéros d'urgence suite à un accident, mais il engendrerait également des économies et des gains d'efficacité non-négligeables : moins d'interventions de secours, moins d'hélicoptères mobilisés, moins d'équipes de recherches réquisitionnées, des interventions moins longues. Il lui demande donc si le Gouvernement a l'intention de mettre en place un tel système de géolocalisation des appels effectués vers les numéros d'urgence en France afin d'améliorer le fonctionnement et la coordination des services de secours et de sauver de nombreuses vies.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Naegelen](#)

Circonscription : Vosges (3^e circonscription) - UDI, Agir et Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26994

Rubrique : Sécurité des biens et des personnes

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 février 2020](#), page 1383

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)